



Paris, le 8 novembre 2012

**CONCOURS D'ANALYSTE DES DÉBATS DU SÉNAT 2012**

**– Note de présentation –**

**1. Présentation générale des concours**

**1.1. Conditions d'ouverture des concours**

Un concours externe et un concours interne ont été ouverts pour le recrutement échelonné d'analystes des débats, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012 (arrêté n° 2012-14 du Président et des Questeurs en date du 25 janvier 2012).

Le nombre de postes offerts était fixé à deux pour le concours externe et à un pour le concours interne (réservé aux fonctionnaires du Sénat), avec possibilité d'établir des listes complémentaires pour chacun des concours externe et interne en vue de pourvoir d'éventuelles vacances de postes susceptibles d'apparaître jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2014.

**1.2. Conditions d'inscription aux concours**

Pour se présenter au concours externe, les candidats devaient être âgés de plus de 18 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2012 et être titulaires, à la date de clôture des inscriptions (fixée au 24 février 2012) :

- soit d'un diplôme national sanctionnant au moins trois années d'études supérieures ou d'un diplôme d'un Institut d'études politiques ;
- soit avoir obtenu un certificat attestant de la qualité d'ancien élève d'une Ecole normale supérieure ou avoir satisfait aux examens de sortie ou obtenu le diplôme de l'un des établissements d'enseignement supérieur ou de l'une des écoles ou anciennes écoles énumérés au cinquième alinéa de l'article premier de l'arrêté du Premier ministre en date du 7 avril 1972 fixant la liste des diplômes ou certificats exigés des candidats aux concours externes d'entrée à l'école nationale d'administration ou être titulaires du diplôme d'administration publique institué par l'article 30 du décret n° 70-401 du 13 mai 1970 relatif aux instituts régionaux d'administration.

Les candidats devaient posséder la nationalité française au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

### 1.3. Composition du jury

Le jury a fait l'objet d'un renouvellement intégral par rapport à celui du précédent concours de 2007-2008, à l'exception de son président (le Secrétaire général du Sénat). Ce jury se caractérisait par une plus grande ouverture, à la fois vers d'autres directions du Sénat, vers de nouvelles générations de fonctionnaires du Sénat, ainsi que vers l'extérieur, et notamment vers le milieu universitaire (quatre membres extérieurs, contre deux précédemment).

Ce jury se composait comme suit (arrêté n° 2012-14 du Président et des Questeurs du 25 janvier 2012, modifié par l'arrêté du Président et des Questeurs n° 2012-48 du 15 février 2012) :

#### Président

**M. Alain DELCAMP**, Secrétaire Général du Sénat,

#### Membres

- **M. Lounès BELKAID**, Consultant en recrutement,
- **Mme Cécile BOYON-RÉMY**, Conseillère hors classe, chef du service de la commission des Affaires sociales,
- **Mme Claire BRÉSARD**, Conseiller hors classe à la Direction de la Séance,
- **Mme Paule CONSTANT**, Ecrivain,
- **M. Jean-Luc DEALBERTO**, Conseiller, Directeur des Comptes rendus analytiques,
- **M. Jean GARRIGUES**, Professeur d'histoire contemporaine à l'Université d'Orléans, président du Comité d'histoire parlementaire et politique (CHPP),
- **M. Jean LACOSTE**, Conseiller hors classe à la Direction des Comptes rendus analytiques,
- **Mme Hélène LAUNOIS-ROLLINAT**, Conseiller à la Direction des Comptes rendus analytiques,
- **Mme Anne-Marie LE POURHIET**, Professeur agrégé de droit public à l'Université de Rennes 1, vice-présidente de l'Association française de droit constitutionnel (AFDC).
- **Mme Stéphanie SAMY**, Administrateur principal à la Direction des Ressources humaines et de la Formation,
- **M. Jean-Louis SCHROEDT-GIRARD**, Directeur en mission.

En outre, ont été désignés comme correcteurs associés pour les épreuves de présélection, d'admissibilité et d'admission des concours externe et interne de recrutement d'analystes des débats :

- **M. Pierre SAINT-GERMAIN**, Conseiller hors classe à la Direction des Comptes rendus analytiques,
- **M. Jacques FRADKINE**, Conseiller à la Direction des Comptes rendus analytiques.

Enfin, l'épreuve d'exercices physiques, organisée à l'Institut national du Sport, de l'Expertise et de la Performance, à Paris, dans le douzième arrondissement, a été placée sous la responsabilité de Mme Gisèle DI GIACOMO et MM. Yves FRAISSE et Pierre BONVIN, professeurs d'éducation physique et sportive.

Le secrétariat du concours a été assuré par la Direction des Ressources humaines et de la Formation.

#### 1.4. Modifications au programme du concours

Dans le souci de recruter les profils les plus adaptés au métier d'analyste des débats, des modifications significatives ont été apportées au programme des épreuves, par rapport au précédent concours d'analyste des débats 2007-2008.

##### *a) L'épreuve de présélection*

La phase de présélection a été redéfinie.

Lors du précédent concours, l'épreuve de présélection avait pour objet la rédaction d'une analyse en style direct d'un discours parlementaire oral de caractère technique d'une heure et quarante-cinq minutes.

Compte tenu du grand nombre d'épreuves d'analyse tant au stade de l'admissibilité que de l'admission, il est apparu souhaitable de modifier le contenu de cette présélection. À ce stade, l'introduction d'une épreuve de contraction d'un texte (discours politique), permettant de déceler l'aptitude des candidats à discerner l'essentiel de l'accessoire est apparue plus pertinente. En outre, il est également apparu que cet exercice permettrait de déceler trois qualités essentielles à l'exercice du métier d'analyste : concision, fidélité et clarté.

La note à cette épreuve, dont la durée a été augmentée de 1 h 45 à **3 heures**, n'a pas été retenue pour la suite du concours.

##### *b) Les épreuves d'admissibilité*

- **La durée et le coefficient des épreuves d'analyse de la lecture d'un discours** (la première sur un sujet général, la seconde sur un sujet technique) ont été **revus**. L'objet même de ces épreuves, qui font appel aux principales qualités attendues des analystes des débats, n'a pas été modifié. Toutefois, pour mesurer les capacités de « résistance » des candidats au plus près des conditions d'exercice du métier, la durée des épreuves a été allongée de 1 h 45 à 3 h 30. Les coefficients fixés précédemment respectivement à 3 et 2 ont été alignés (2 pour chacune des épreuves).
- **L'épreuve de rédaction d'une note sur un sujet d'actualité** a été remplacée par une **épreuve de dissertation de culture générale**.

L'existence d'une passerelle entre les cadres des analystes et des administrateurs a plaidé pour l'instauration d'une dissertation de culture générale, identique à l'épreuve proposée pour le concours d'administrateur avec l'objectif de tester les capacités de réflexion, de raisonnement, la précision de rédaction et la qualité de la langue des candidats. La durée de cette épreuve a été fixée à 5 heures<sup>1</sup> et le coefficient à 2.

---

<sup>1</sup> L'épreuve de rédaction d'une note sur un sujet d'actualité était d'une durée d'une heure trente minutes et son coefficient était de 1.

*c) Les épreuves d'admission*

**La phase d'admission est devenue plus exigeante pour sélectionner les profils idoines.**

D'une part, les épreuves pratiques ont été redéfinies pour qu'elles se rapprochent le plus possible des véritables conditions d'exercice du métier d'analyste des débats.

La première épreuve d'admission a été étoffée afin de refléter encore plus fidèlement les contraintes quotidiennes des rédacteurs des débats. Cette épreuve a donc été dédoublée en **deux épreuves de rédaction d'un compte rendu analytique sur traitement de texte**. Pour chacune d'elles, l'exercice consistait en une prise de notes, à partir d'un enregistrement audio d'environ trente minutes, puis en un travail de rédaction d'un compte rendu analytique sur traitement de texte d'une durée de trois heures. Le coefficient a été maintenu à 6 pour l'ensemble des deux épreuves.

D'autre part, les épreuves orales se sont enrichies.

En effet, le précédent concours comportait une seule épreuve orale consistant en une conversation libre avec le jury afin de lui permettre d'apprécier, notamment, les connaissances d'ordre général, politique, économique, social du candidat ainsi que son comportement, ses aptitudes relationnelles, ses motivations et son adéquation avec l'emploi d'analyste des débats.

**Deux entretiens distincts** ont été institués : un entretien dédié à des questions de connaissances d'ordre général (décomposé en deux temps : un temps d'exposé sur un sujet précis tiré au sort, suivi d'un temps de questions) et un entretien consacré à la motivation et à la personnalité des candidats. La durée respective de ces épreuves s'est inspirée de celle des épreuves du concours de rédacteur des débats : 25 minutes pour l'entretien de culture générale précédées de 25 minutes de préparation et 20 minutes pour l'entretien libre avec le jury.

Ces deux épreuves ont été affectées chacune d'un coefficient 3 tandis que l'épreuve orale unique du précédent concours avait un coefficient 4.

*d) Les épreuves sportives*

Dans un souci d'équité et afin d'harmoniser les modalités des épreuves sportives organisées dans le cadre des différents concours du Sénat, il a été décidé de ne retenir que les seuls points supérieurs à la moyenne. Toutefois, ces modifications n'ont pas remis en cause le caractère obligatoire de cette épreuve.

Par ailleurs, afin de prendre en compte la situation des candidats reconnus handicapés et de limiter les contestations éventuelles, les candidats dispensés se sont vu attribuer une note égale à la moyenne des notes obtenues par les candidats de leur sexe, comme pour le concours d'administrateur.

## 1.5 Déroulement du concours

### ✓ La publicité du concours

L'ouverture du concours a été annoncée dans *Le Monde*, *Le Figaro*, en sus des parutions au *Journal Officiel* et de la publicité sur le site Internet du Sénat. De plus, une note présentant le concours ainsi qu'une affiche destinée à faire connaître son existence aux étudiants ont été envoyées aux Instituts d'études politiques ainsi qu'à de nombreuses écoles de journalisme, de commerce et d'universités.

### ✓ Les inscriptions au concours

**463 inscriptions** ont été enregistrées pour le concours externe, soit un chiffre supérieur à celui du dernier concours organisé en 2008 (304 inscrits) et à celui du concours de secrétaire des débats organisé en 2005 (344 inscrits).

Comme lors des précédents concours, on constate un **niveau de formation élevé**, plus de 83 % des candidats possédant des diplômes qui excèdent largement les exigences réglementaires (un diplôme national sanctionnant au moins trois années d'études supérieures).

On notera l'**origine géographique peu diversifiée** des candidats, 73 % d'entre eux provenant de la région parisienne.

La **répartition hommes-femmes** parmi les candidats inscrits affiche un **léger déséquilibre au bénéfice des femmes** (56 % des candidats).

Les candidats sont pour la plupart assez jeunes : 51 % des candidats ont entre 21 et 30 ans et 32 % ont entre 31 et 40 ans.

### ✓ L'épreuve de présélection

L'épreuve de présélection a eu lieu mercredi 21 mars 2012, à l'espace Charenton dans le douzième arrondissement de Paris.

**312 candidats** sur 450 inscrits se sont présentés à cette épreuve, soit un taux de participation légèrement supérieur à celui du précédent concours (69 % contre 64 % en 2008).

À l'issue des délibérations du jury le 13 avril 2012, sur 312 candidats, **74 candidats ont été présélectionnés**.

### ✓ Les épreuves d'admissibilité

Les épreuves d'admissibilité ont eu lieu les vendredi 4 et samedi 5 mai 2012 dans la salle des séances du Sénat.

69 candidats se sont présentés à toutes les épreuves (soit **un peu plus de 93 %**).

À l'issue de ses délibérations le 21 juin 2012, le jury a déclaré admissibles les 13 premiers

candidats ayant obtenu une moyenne supérieure ou égale à **11,17 sur 20**.

### ✓ Les épreuves d'admission

Les épreuves écrites d'admission comportaient deux épreuves pratiques dans les conditions du métier et se sont déroulées au Sénat le vendredi 6 juillet 2012 (dans une salle de commission) pour l'audition de l'enregistrement et dans les locaux de la Direction des comptes rendus analytiques pour la transcription dactylographique.

Les épreuves sportives ont eu lieu à l'INSEP à Vincennes, le mardi 10 juillet 2012.

Les deux épreuves orales d'admission –une épreuve de culture générale portant sur l'évolution culturelle, politique, économique et sociale du monde ainsi que sur le mouvement des idées depuis le milieu du XVIII<sup>e</sup> jusqu'à nos jours et un entretien libre avec le jury- ont eu lieu au Sénat les vendredi 20 et samedi 21 juillet 2012.

À l'issue des épreuves d'admission le jury a décidé *in fine* d'admettre **4 candidats**, dont 1 au titre du concours interne et 3 au titre du concours externe (2 sur liste principale et 1 sur liste complémentaire).

Les quatre lauréats sont des hommes.

La **moyenne d'âge** des candidats admis au concours externe est de **29 ans**. 2 sont diplômés de l'Institut d'études politiques de Paris et un est un ancien élève de l'Ecole normale supérieure de Paris.

## 2. Appréciation des travaux des candidats

### 2.1. L'épreuve de présélection

L'épreuve de présélection consistait en une contraction d'un discours politique au tiers environ de la longueur du texte initial, d'une durée de trois heures.

Il s'agissait à la fois d'un exercice de lecture révélant l'aptitude à discerner l'essentiel de l'accessoire et d'un exercice de rédaction exigeant précision et densité de style.

Il est intéressant de noter que, dans l'ensemble, les candidats ont compris l'exercice : une douzaine de copies seulement étaient rédigées au style indirect ; pour mémoire, un candidat a décomposé le discours en « 11 points et 3 piliers ». Il est étonnant de constater que 144 sur 312 copies (47 %) n'aient pas été terminées alors que les 3 heures imparties auraient dû permettre de rédiger dans les temps ; de même, près du tiers des candidats n'a pas respecté les consignes, pourtant simples, sur le décompte des mots. L'orthographe était d'un bon niveau.

Les correcteurs ont jugé les copies selon plusieurs critères notamment la compréhension de l'exercice, le respect du raisonnement et des articulations, le respect du niveau de langue et des expressions, la justesse et le traitement des choix (citations, chiffres ...) et l'élégance d'expression.

Quatre groupes se sont distingués :

- les copies non terminées, éliminées à quelques exceptions près.
- les copies faibles (moins de 10/20) témoignant d'une compréhension insuffisante de l'exercice et/ou du discours ;
- les copies passables (42 entre 10/20 et 12/20) laissant entrevoir un potentiel, malgré les inexactitudes ou les erreurs ;
- les bonnes copies (32) à 12/20 ou plus.

## 2.2. Les épreuves d'admissibilité

### ▪ Les épreuves d'analyse de discussions

Les candidats ont compris l'exercice demandé ; ainsi, il n'y a eu aucune copie au style indirect, alors qu'elles étaient nombreuses lors des précédents concours. Manifestement, tous les candidats avaient consulté, sur le site internet du Sénat, la page leur permettant de s'entraîner grâce à des enregistrements audio et les comptes rendus analytiques correspondants. Pour information, la Direction de l'informatique et des nouvelles technologies a enregistré 2 200 consultations (maximum : 200 pour l'audition de Mme Lauvergeon ; minimum : 87 pour celle de Mme Penchard).

Dans l'ensemble, l'orthographe était bonne ; l'apparition, dans certaines copies, de fautes surprenantes à ce stade du concours pourrait résulter de l'introduction de candidats n'ayant pas passé l'épreuve de pré-admissibilité.

Les correcteurs ont jugé les copies en s'appuyant sur les critères suivants : qualité et élégance de la langue, respect du raisonnement et des articulations, respect du niveau de langue et des expressions, justesse des choix (citations, chiffres...).

#### ✓ L'épreuve « générale »

Les discours ont été compris ; il n'y a pas eu de gros contresens. En revanche, les formules, parfois extrêmement nuancées, de M. Frimat ont donné du fil à retordre aux candidats.

Le jury n'a pas tenu compte des fautes d'orthographe sur les noms propres, très nombreux et souvent peu connus, tout en s'étonnant de lire dans certaines copies « Guyanne » ou « Basterre ». Plus surprenante fut l'apparition du père « Hubu » et de nombreuses « pyrogues ».

L'épreuve a été très sélective, en raison de la présence de deux sénateurs, s'exprimant dans des registres différents.

Trois groupes apparaissent : les bonnes copies (13/20 ou plus), les copies moyennes (entre 10/20 et 12/20) intéressantes, mais comportant trop d'inexactitudes ou d'erreurs, et les copies médiocres (moins de 10/20).

✓ L'épreuve « technique »

Le discours très structuré de M. Revet, malgré son caractère technique, ne présentait pas de difficultés particulières : il n'était pas nécessaire, pour le suivre, de connaître l'actualité des ports. Néanmoins, les candidats ont souvent eu du mal à comprendre certains passages pourtant essentiels au raisonnement, comme par exemple la différence entre la manutention verticale et la manutention horizontale. Au total, cette épreuve a elle aussi été très sélective : avec peu de bonnes notes (copies à 13/20 ou plus), beaucoup de copies moyennes (copies entre 10/20 et 12/20) ou médiocres (copies à moins de 10/20).

▪ **L'épreuve de culture générale**

Les candidats ne semblent pas avoir été désarçonnés par le sujet proposé pour l'épreuve de culture générale « Pourquoi lire des romans ? », même si bien peu ont perçu la problématique qui se cachait derrière cette simple question ; une seule copie, en définitive, a eu le courage de juger que, en effet, il était inutile, voire nocif de céder à l'imagination romanesque ...

Beaucoup se sont contentés d'indiquer les différentes raisons, triviales ou élevées, pour lesquelles il était éventuellement utile de consacrer du temps à lire des romans, de toute nature, et certains ont transformé le sujet en interrogation sur la lecture en général, recommandée pour les enfants, ou l'avenir du livre.

L'épreuve, toutefois, n'appelait pas nécessairement une dissertation d'agrégation. Il s'agissait de mesurer la solidité et l'ampleur de cette « culture générale » que bien peu savent définir, mais dont on remarque tout de suite l'absence, et qui est indispensable à l'analyste des débats. Très souvent, les candidats se sont abrités derrière des souvenirs assez vagues des classiques du baccalauréat de français en première, avec d'étranges erreurs dans les références. Les examinateurs ont lu avec étonnement la copie du candidat qui énumérait 60 romans avec, pour chacun, la date de publication ...

Les meilleures copies se contentaient de quelques exemples bien choisis, un peu développés, dans une analyse qui laissait entrevoir une relation relativement personnelle avec le sujet, et la conscience des enjeux modernes, par exemple politiques, de cette lecture. Les correcteurs ont pu lire avec intérêt quelques belles apologies du roman comme roman d'éducation ou de formation ou comme révélateur d'un réel social inaperçu. Mais il faut bien constater, dans l'ensemble, soit peu d'originalité dans les références – ce sont toujours les mêmes œuvres du XIX<sup>e</sup> siècle français, étudiées dans le secondaire –, soit une familiarité exclusive avec des romans de pur divertissement. Certains ont pu même plonger leur correcteur dans la perplexité en énumérant des titres de mangas japonais, posant ainsi la question, légitime, de la modernité des références qui font la culture générale : à partir de quel moment les réalités contemporaines de l'art et de la littérature font-elles partie de cette culture dite « générale », parce que partagée par le plus grand nombre ?

Pour cette épreuve, la note la plus élevée était de 14,5/20, la note la plus basse 4/20 pour une moyenne des notes s'élevant à 8,97/20.



### 2.3. Les épreuves d'admission

#### ▪ Les épreuves écrites d'admission

Les correcteurs ont jugé les copies selon les mêmes critères que pour les épreuves d'admissibilité : respect du raisonnement et du niveau de langue, justesse des choix, élégance d'expression. Une importance particulière a été accordée aux qualités de style. Les cinq correcteurs ont corrigé toutes les copies, puis ont confronté leurs notes. Les notes définitives ont été attribuées à l'issue d'un tour de table qui a mis en lumière les qualités et défauts de chaque copie.

La première épreuve comportait la présentation, par Mme Dumas, de son rapport d'information sur la Maison de l'histoire de France et une intervention de Mme Blandin. La seconde, le rapport de M. Sueur sur la proposition de loi réprimant la contestation du génocide arménien et les interventions de Mmes Borvo et Tasca. Les candidats ont donc traité des exposés amples, charpentés, mais aussi des discours improvisés qu'ils devaient totalement réécrire ; certains ont brillamment réussi les deux exercices.

La première épreuve a été aussi sélective –trois très bonnes copies (16/20 ou 15/20), six bonnes copies (12/20 ou 13/20), six copies moyennes (10/20)– que la seconde : quatre très bonnes copies (17/20 ou 15/20), trois bonnes copies (12/20 ou 13/20), huit copies moyennes (10/20). Ces résultats révèlent un concours d'un excellent niveau.

Le jury a constaté que certains noms propres étaient écorchés. Le doyen Vedel est devenu « M. Bedel » et Roger Garaudy « Caroti » ; ces erreurs démontrent qu'une nouvelle génération est arrivée, qui n'a plus les références des précédentes. Reste la formule malheureuse de deux candidats « les deux tiers de la population ont été décimés », qui se passe de commentaire.

#### ▪ Les épreuves orales d'admission

✓ Entretien avec le jury

La méthode consistant à interroger les candidats par groupes de 3 ou 4, déjà retenue pour les précédents concours, a donné toute satisfaction au jury dans la mesure où elle a permis d'apprécier les mérites comparés des candidats sur un même sujet et donc de faciliter le classement entre les candidats.

Le jury a souhaité ne pas retenir des sujets « trop classiques » afin de valoriser l'effort de réflexion des candidats. Ont ainsi été tirés au sort :

- *Qu'est-ce qu'avoir du style ?*
- *Le risque*
- *La « province ». Est-ce que cela existe ?*
- *Pourra-t-on se passer de pétrole ?*

Une « homogénéisation » des sujets apparaît souhaitable. En effet, les références culturelles sur le pétrole sont moins nombreuses que sur la province. Sous cette réserve, l'épreuve a

démontré son intérêt : il a été possible d'estimer le niveau culturel, le caractère – une candidate a expliqué qu'elle allait au cirque pour voir tomber le trapéziste – et la réactivité des candidats. Certains sont restés cois à des questions qui pouvaient sembler anodines : l'étymologie du mot panique, le duc de Choisy, Séraphin Lampion... Plus grave, Maurice Schumann est devenu musicien.

Certains membres du jury ont appelé l'attention sur la nécessité de ne pas accorder trop d'importance à l'exposé liminaire afin de ne pas laisser le candidat prendre la maîtrise de l'entretien. Le jeu des questions-réponses qui suit l'exposé ne devrait pas être trop académique mais plutôt donner l'opportunité au jury de savoir si le candidat a une vision précise du monde contemporain, dans toutes ses facettes et fait preuve d'un souci de curiosité intellectuelle.

✓ Entretien libre avec le jury

L'entretien libre avec le jury, débutant par une brève présentation du candidat suivie de questions-réponses, visait à appréhender la personnalité des candidats et, au-delà de ses connaissances et compétences techniques vérifiées au cours des épreuves précédentes, de s'assurer de leur adéquation aux fonctions d'analyste des débats.

La plupart des candidats ont su présenter leur parcours en quelques minutes, en exposant notamment leur motivation, le plus souvent avec une relative aisance à l'oral.

Le jury a été sensible à un certain nombre de qualités révélées par les candidats :


- la sincérité : le jury a regretté parfois la prudence et le manque de spontanéité de certaines réponses, générales et impersonnelles ; le jury a, *a contrario*, apprécié les candidats faisant preuve de personnalité et de conviction,

- le bon sens,
- la maturité,

- la modestie. Cette qualité s'avère d'autant plus essentielle que les analystes des débats sont des « travailleurs de l'ombre ». Leur rôle, loin de les mettre personnellement en avant, est, par la qualité d'exécution de leur travail, de donner aux propos d'autrui leur pleine signification sans en modifier la teneur.

Le jury a également apprécié que les candidats soient informés des missions confiées aux analystes des débats. Leurs réactions aux situations concrètes de travail ont été très instructives pour appréhender les comportements qu'ils adopteraient dans la vie professionnelle.

L'entretien a enfin permis de vérifier l'ouverture d'esprit des candidats. Ceux-ci doivent en effet s'intéresser à l'actualité (politique, économique, diplomatique, etc.) du monde dans lequel ils évoluent, ce qui leur permettra d'être efficaces dans leurs fonctions.

  
 Alain DELCAMP  
 Secrétaire Général du Sénat,  
 Président du jury